

## L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

### LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il a maintes fois déclaré, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, que le projet de loi sur les brevets qu'il a présenté ne ferait pas augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Il a cependant avoué vendredi qu'il existe une hypothèse pessimiste selon laquelle cela pourrait très bien se produire. Comme les fabricants de médicaments génériques ont dit que cette loi ferait augmenter leurs prix de façon très considérable et que les provinces ont déclaré qu'elle ferait augmenter de plusieurs millions de dollars le coût de leurs programmes d'assurance-médicaments, que sait-il des augmentations qui se produiront après l'adoption de ce projet de loi?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, les réponses à toutes ces questions sont contenues dans le discours que j'ai prononcé en Chambre durant la deuxième lecture du projet de loi C-22, jeudi dernier. Je rappelle au député que nous sommes probablement dans la situation à laquelle s'applique le commentaire 359(12) de Beauchesne selon lequel on ne devrait pas poser de question sur certains sujets au moment où ils sont débattus en Chambre.

### LA PROLONGATION DE LA DURÉE DES BREVETS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, le ministre a aussi dit aux journalistes qu'il fallait adopter le projet de loi: «Pour faire taire les critiques des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et d'autres pays selon lesquels le Canada ne protège pas convenablement les brevets.» Le gouvernement prolonge-t-il aussi la durée de tous les brevets de 17 à 20 ans parce qu'il craint d'adopter sa propre politique des brevets dans le cadre des conventions sur la propriété industrielle que nous avons déjà signées?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, c'est une autre bonne raison de renvoyer le projet de loi au comité. Le passage de 17 à 20 ans ne change rien. La période de 20 ans débute aussitôt qu'une demande de brevet est déposée alors qu'auparavant elle débutait après l'acceptation de la demande, c'est-à-dire après trois ans. Trois ans plus dix-sept font vingt; il n'y a donc pas de changement.

\* \* \*

## AIR CANADA

### LE RÉGIME DE PENSION DES EMPLOYÉS—ON DEMANDE DES RAPPORTS ANNUELS COMPLETS

**M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. De nombreux employés retraités d'Air Canada s'inquiètent de ce qu'on leur refuse des renseignements au sujet des fonds excédentaires de leur caisse de pension. Le ministre calmera-t-il leurs inquiétudes en demandant à Air Canada de leur fournir des rapports annuels complets au sujet des cotisations qu'ils

## Questions orales

font à leur caisse de pension, et de veiller à ce que ces fonds excédentaires soient utilisés intégralement à améliorer leur régime de pension?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, il y a un rapport annuel sur la caisse de pension d'Air Canada qui est remis au comité des pensions composé de représentants de la direction, des groupes d'employés et de fonctionnaires retraités. Le rapport n'est pas diffusé, mais les données sont accessibles à tous les groupes par l'intermédiaire de leur représentant au sein du comité. Si certains éprouvent la moindre difficulté à obtenir les renseignements voulus, qu'ils communiquent avec moi et je verrai à ce qu'ils les reçoivent.

\* \* \*

[Français]

## LA CONSOMMATION

### ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE DÉPOSE PAS LES ÉTUDES SECRÈTES AYANT TRAIT AUX PRIX DES MÉDICAMENTS

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. En fin de semaine, le ministre a admis ce que des milliers de Canadiens savaient déjà, c'est que son projet de loi va toucher très durement le prix des médicaments pour les Canadiens.

J'aimerais savoir du ministre, étant donné que lui-même a admis maintenant que cela va toucher d'une façon très mauvaise les prix des produits pharmaceutiques au Canada, pourquoi il n'est pas prêt ici, aujourd'hui à la Chambre, à déposer les études secrètes qui touchent les prix des médicaments. Qu'a-t-il à cacher?

• (1440)

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je ne demande pas mieux que d'examiner à fond la question. Voilà pourquoi je tiens tant à ce que nous poursuivions le débat afin de renvoyer le projet de loi au comité pour que nous puissions y tenir cette discussion.

**Mme Copps:** Monsieur le Président, pendant la fin de semaine, le ministre responsable de la fièvre aphteuse...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. le Président:** A l'ordre. La députée ne voudrait sûrement pas poursuivre sur ce ton. Elle voudra probablement retirer cette expression.

**Mme Copps:** Oui, monsieur le Président, je vais retirer cette désignation.

### LA POSITION DU MINISTRE

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Le ministre a déclaré pendant la fin de semaine qu'il n'allait pas donner cette information à la Chambre, car il ne voulait pas tendre à l'opposition le bâton qui assènerait ensuite des coups sur la tête du gouvernement.